

# COM(2026) 144 final

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 22 avril 2026

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 22 avril 2026

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de DÉCISION DU CONSEIL sur la signature, au nom de l'Union européenne, de l'accord partiel élargi sur le comité de direction du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine**



*Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes*